

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.01.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Apprêt isolant, blanc
- **(Code du produit) productID.:** REZ764
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** *Peinture*
- **Utilisations déconseillées** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

RODARO GmbH Erlistrasse 3 CH-6403 Küssnacht am Rigi Suisse	T: +41 41 390 14 53 E: info@rodaro.ch www.rodaro.ch
--	--
- **RODARO Germany GmbH**

Marie-Curie-Strasse 2 DE-79618 Rheinfelden Siège social: Talstr. 17, D-74223 Flein Allemagne	T: +49 7623 7479025 E: info@rodaro.com www.rodaro.com
---	--
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre d'informations toxicologiques DEPUIS L'ÉTRANGER : +41 44 251 51 51 EN SUISSE : 145	1.4 Numéro d'appel d'urgence: national: 112 Centre Anti Poisons Berlin: +49 30 192 40 Centre Anti Poisons München: +49 89 192 40
---	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

*Aérosol 1**H222 Aérosol extrêmement inflammable.**H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GHS07

*Skin Irrit. 2**H315 Provoque une irritation cutanée.**STOT SE 3**H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.**Asp. Tox. 1**H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.01.2025

Nom du produit: Apprêt isolant, blanc

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger


GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement *Danger*
· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
EC927-241-2 hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques, <0,1% benzène
Hydrocarbures en C8-C9, isoalcanes
cyclohexane
· Mentions de danger
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· Indications complémentaires:
En cas d'aération insuffisante, risque de formation de mélanges gazeux explosifs.
Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: *Non applicable.*
· vPvB: *Non applicable.*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges
· Description: *Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.*

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.01.2025

Nom du produit: Apprêt isolant, blanc

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-xxxx	oxyde de diméthyle ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280, EUH018	10-<25%
CAS: 92128-66-0 Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35-xxxx	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-xxxx	propane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280, EUH018	10-<25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32-xxxx	butane, nota C (<0,1% 1,3 butadiene) ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280, EUH018	10-<25%
Numéro CE: 927-241-2 Reg.nr.: 01-2119471843-32-xxxx	EC927-241-2 hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques, <0,1% benzène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412, EUH066	5-<10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280, EUH018	5-<10%
CAS: 246538-71-6 Numéro CE: 932-020-9 Reg.nr.: 01-2119548395-31-xxxx	Hydrocarbures en C8-C9, isoalcanes ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H336	2,5-<5%
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2	cyclohexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	1-<2,5%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32-xxxx	xylène, mélange d'isomères, nota C ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<1%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6	n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 Limite de concentration spécifique: STOT RE 2; H373: C ≥ 5%	≥0,25-<1%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38-xxxx	butane-1-ol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335; STOT SE 3, H336	<1%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35-xxxx	éthylbenzène ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H332	<1%

· SVHC -

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

· Substances Décrets no. 2007-457 du 25 mars 2007

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel:

CAS 100-41-4 TMP No.84, TMP No. 4bis

CAS 110-54-3 TMP No.84

CAS 110-82-7 TMP No.84

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.01.2025

Nom du produit: Apprêt isolant, blanc

(suite de la page 3)

CAS 1330-20-7 TMP No.84
CAS 1330-20-7 TMP No.4 bis
CAS 71-36-3 TMP No.84
CAS 110-54-3 TMP No.59

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction -**
- **Moyens d'extinction:** Refroidir le récipient avec de l'eau.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.01.2025

Nom du produit: Apprêt isolant, blanc

(suite de la page 4)

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

115-10-6 oxyde de diméthyle

VLEP Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

106-97-8 butane, nota C (<0,1% 1,3 butadiene)

VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

110-82-7 cyclohexane

VLEP Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 375 ppm
Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm
(11)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, nota C

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

110-54-3 n-hexane

VLEP Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm
R2

71-36-3 butane-1-ol

VLEP Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm

100-41-4 éthylbenzène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm
risque de pénétration percutanée

· Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 26.04.2024

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:



Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Demi-masque avec filtre de combinaison de minimum classe A1P2 ou masque de protection approvisionné avec de l'air.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.01.2025

Nom du produit: Apprêt isolant, blanc

(suite de la page 5)

· Protection des mains:

Gants de protection



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Les gants sont à changer après chaque contamination.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

caoutchouc butyl , 0,7mm

· Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique

Aérosol

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

-44 °C

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

1,5 Vol % (106-97-8 butane, nota C (<0,1% 1,3 butadiene))

· Supérieure:

18,6 Vol % (115-10-6 oxyde de diméthyle)

· Point d'éclair

<0 °C

· Température d'auto-inflammation

235 °C (115-10-6 oxyde de diméthyle)

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH

Mélange non polaire/aprotique.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

3.600 hPa (74-98-6 propane)

· Densité et/ou densité relative

· Densité relative.

0,807 g/cm³

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme:

Aérosol

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.01.2025

Nom du produit: Apprêt isolant, blanc

(suite de la page 6)

- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'inflammation:** *Le produit ne s'enflamme pas spontanément.*
- **Propriétés explosives:** *Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Non déterminé.*
- **Teneur en solvants:**
- **Solvants organiques:** *75,4 %
Avec gaz propulseur.*
- **VOC (EU)** *(<840g/l)
75,37 %*
- **Teneur en substances solides:** *24,6 %*
- **Changement d'état**
- **Vitesse d'évaporation.** *Non applicable.*
- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances et mélanges explosibles** *néant*
- **Gaz inflammables** *néant*
- **Aérosols** *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*
- **Gaz comburants** *néant*
- **Gaz sous pression** *néant*
- **Liquides inflammables** *néant*
- **Matières solides inflammables** *néant*
- **Substances et mélanges autoréactifs** *néant*
- **Liquides pyrophoriques** *néant*
- **Matières solides pyrophoriques** *néant*
- **Matières et mélanges auto-échauffants** *néant*
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** *néant*
- **Liquides comburants** *néant*
- **Matières solides comburantes** *néant*
- **Peroxydes organiques** *néant*
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** *néant*
- **Explosibles désensibilisés** *néant*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** *Aucune réaction dangereuse connue.*
- **10.4 Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.5 Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** *Provoque une irritation cutanée.*

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.01.2025

Nom du produit: Apprêt isolant, blanc

(suite de la page 7)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** *Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

<i>Aucun des composants n'est compris.</i>
--

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** *Toxique chez les poissons.*
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
*Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
--

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** *Evacuation conformément aux prescriptions légales.*

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.01.2025

Nom du produit: Apprêt isolant, blanc

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1950
· ADR, IMDG, IATA	
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· ADR	AEROSOLS, MARINE POLLUTANT
· IMDG	AEROSOLS, inflammable
· IATA	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG	
	
	
· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1
· IATA	
	
· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant not classified
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cyclohexane
· Marine Pollutant:	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -	not classified
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.01.2025

Nom du produit: Apprêt isolant, blanc

(suite de la page 9)

·	<i>Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.</i> <i>For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:</i> <i>Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.</i> <i>For WASTE AEROSOLS:</i> <i>Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.</i>
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	<i>Non applicable.</i>
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	<i>IL</i>
· Quantités exceptées (EQ)	<i>Code: E0</i>
	<i>Non autorisé en tant que quantité exceptée</i>
· Catégorie de transport	<i>2</i>
· Code de restriction en tunnels	<i>D</i>
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	<i>IL</i>
· Excepted quantities (EQ)	<i>Code: E0</i>
	<i>Not permitted as Excepted Quantity</i>
· "Règlement type" de l'ONU:	<i>UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT</i>

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
VOC 2004/42/EG: <840g/l

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I *Aucun des composants n'est compris.*
- Catégorie SEVESO
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
E2 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 57

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.01.2025

Nom du produit: Apprêt isolant, blanc

(suite de la page 10)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues*Aucun des composants n'est compris.***· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers***Aucun des composants n'est compris.***· Prescriptions nationales:****· Directives techniques air:**

Classe	Part en %
I	<1
NK	50-100

· Classe de pollution des eaux: *Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.***· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57***Aucun des composants n'est compris.***· Substances de tableaux de maladies professionnelles***Pour les tableaux de maladies professionnelles français, se reporter au §3.***· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.***RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité ne peut être transmise à des tiers que pour les marques du fabricant.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH018 Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique: *Product safety department***· Date de la version précédente:** 25.06.2024**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2025

Numéro de version 1

Révision: 30.01.2025

Nom du produit: Apprêt isolant, blanc

(suite de la page 11)

*DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)**Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A**Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1**: Aérosols – Catégorie 3**Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé**Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2**Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3*

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**